

DÉPARTEMENT

71

ARRONDISSEMENT
Louhans

Effectif du conseil

48

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE / SYNDICATS MIXTES

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois d'avril à 18 heures 30 minutes, en application des dispositions du chapitre II du Titre II du Livre 1^{er} de la deuxième partie relatives aux maires et aux adjoints par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de l'établissement public de coopération intercommunale CC Bresse Louhannaise Intercom'.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 48
 Nombre de conseillers communautaires présents : 48
 Date de la convocation : 16 avril 2026

Étaient présents les délégués syndicaux ou conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un délégué/conseiller par case) :

Nom	Commune	Présent	Absent	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
VADOT Anthony	Branges	X		
FRANCOIS Didier	Branges	X		
GRAVALLON Aurélie	Branges	X		
CHALUMEAU Mathilde	Bruailles	X		
BUISSON Fabienne	Champagnat	X		
CAVALIERE Vincent	Condal	X		
RODOT Bertrand	Cuiseaux	X		
RIVOIRE-JACQUINOT Carole	Cuiseaux	X		
VILLEMAIRE Jean-Luc	Dommartin-les-Cuiseaux	X		
DECUIGNIERES Sylvie	Placey en Bresse	X		
LOUROT Christine	Frontenard	X		
MARTINET Sébastien	Joudes	X		
VYON Pierre	Juif	X		
DALLOZ Jean-Pierre	La Chapelle-Naude	X		
GILLES Géraldine	Le Fay	X		
CAUZARD Philippe	Le Miroir	X		
BOUCHET Frédéric	Louhans-Châteaurenaud	X		
GILLET Cécile	Louhans-Châteaurenaud	X		
MOUGENOT Jacques	Louhans-Châteaurenaud	X		
RODOT Nelly	Louhans-Châteaurenaud	X		
CHASSERY Robert	Louhans-Châteaurenaud	X		
TISSERAND Patricia	Louhans-Châteaurenaud	X		
ROY Gérald	Louhans-Châteaurenaud	X		
LETOUBLON Josette	Louhans-Châteaurenaud	X		
BADET Guillaume	Louhans-Châteaurenaud	X		
OGES Hélène	Louhans-Châteaurenaud	X		
BONIN Jacky	Montagny-près-Louhans	X		
CHATOT Rémy	Montcony	X		
BESSON Stéphane	Montret	X		
MYAT Elise	Ratte	X		
CHEVAILLER Carine	Sagy	X		
MOREY Raphaël	Sagy	X		
GELOT Jacques	Saint André-en-Bresse	X		
BARDET Xavier	Saint Etienne-en-Bresse	X		
BERNARD Eric	Saint Martin-du-Mont	X		
LAURENCY Didier	Saint-Usuge	X		
BERNARD Elodie	Saint-Usuge	X		
COLIN David	Saint-Vincent-en-Bresse	X		
LOYER Jean-Philippe	Sainte Croix-en-Bresse	X		
ABERLENC Jean-Marc	Simard	X		
MARTIN Sylvie	Simard	X		
MARLIN Patrice	Sornay	X		
POURPRIX Alexandra	Sornay	X		
VAIRET Laurent	Sornay	X		
CANNARD Frédéric	Varennes-Saint-Sauveur	X		
BOULEUX Joan	Varennes-Saint-Sauveur	X		
PETIOT Chantal	Vérissey	X		
CHEVREY Mickaël	Vincelles	X		

Étaient également présents, les conseillers suppléants des communes disposant d'un seul titulaire : ces élus participeront avec voix délibérative au vote du conseil communautaire si le délégué titulaire de leur commune est absent et s'il n'a pas donné pouvoir à un autre conseiller titulaire.

Commune	Nom Prénom	Présent	Absent
Bruailles	CAMUS Denis		
Champagnat	BOUDET Patricia	X	
Condal	AIM BOURLEZ Nathalie		X
Dommartin-les-Cuiseaux	TABOURET Christophe		X
Flacey en Bresse	MOUREAU William		X
Frontenaud	MARTIN Clément	X	
Joudes	BOURSIN Angeline		X
Juif	DEVILLERS Charline		X
La Chapelle-Naude	GUIGUE Sébastien		X
Le Fay	THIERIOT Yanick	X	
Le Miroir	JOLY Coline	X	
Montagny-près-Louhans	PERRAULT Jean-Claude		X
Montcony	LABOURIAUX Daniel		X
Montret	SCHEFFER Sabine		X
Ratte	MASSOT Guy	X	
Saint André-en-Bresse	RAMIER Céline		X
Saint-Etienne-en-Bresse	PREVOTAT Fabienne		X
Saint-Martin-du-Mont	PILLON Christophe	X	
Saint-Vincent-en-Bresse	BESSON Marianne		X
Sainte-Croix-en-Bresse	CLERC Agnès	X	
Vérissey	VENDEME Alexis		X
Vincelles	LARUE Anne	X	

1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques MOUGENOT, doyen d'âge des membres présents en application de l'article L. 2122-17 ou L. 2122-8 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-2), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Jacques MOUGENOT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil syndical (ou communautaire) (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Monsieur Jacques MOUGENOT, conseiller le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie ¹.

Nombre de membres composant le conseil communautaire : 48

Nombre de membres présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Quorum requis (majorité des membres en exercice) : 25

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le **président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil** communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Il a rappelé également que, conformément à la jurisprudence du Conseil d'État ², aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu président. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du conseil communautaire.

Il a rappelé enfin que les bulletins blancs et nuls doivent être annexés au présent procès-verbal, sans être comptabilisés dans les suffrages exprimés, conformément aux dispositions de l'article 66 du code électoral.

Après avoir fait appel de candidature pour le poste de président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom¹, le président doyen d'âge fait procéder au vote à bulletin secret.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

Nelly RODOT et Jean-Pierre DALOZ

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, est amené à voter. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 48
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 44
- f. Majorité absolue ³ 23

¹ Majorité des membres en exercice du conseil communautaire ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

² C. E, 18 novembre 2024, n° 494128)

³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SU	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédéric CANNARD	2	deux
Anthony VADOT	42	Quarante-deux

2.5. Proclamation de l'élection du président

Monsieur Anthony VADOT a été proclamé **président** et a été immédiatement installé.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 10 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 8 le nombre des vice-présidents du groupement.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 48
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 8
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 39
- f. Majorité absolue 20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Stéphane BESSON	1	un
Frédéric CANNARD	1	un
Mathilde CHALUMEAU	1	un
Mickaël CHEVREY	36	Trente-six

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur Mickaël CHEVREY a été proclamé **premier vice-président** et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 48
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 43
- f. Majorité absolue 22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédéric CANNARD	1	un
Gérald ROY	42	Quarante-deux

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Monsieur Gérald ROY a été proclamé **deuxième vice-président** et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 48
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 45
- f. Majorité absolue 23

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédéric CANNARD	4	quatre
Carole RIVOIRE-JACQUINOT	41	Quarante et un

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Madame Carole RIVOIRE-JACQUINOT a été proclamée **troisième vice-présidente** et immédiatement installée.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 48
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 47
- f. Majorité absolue 22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédéric CANNARD	3	trois
Didier LAURENCY	44	quarante-quatre

3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Monsieur Didier LAURENCY a été proclamé **quatrième vice-président** et immédiatement installé.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 48
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 43
- f. Majorité absolue 22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Marc ABERLENC	37	trente-sept
Frédéric CANNARD	6	six

3.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Monsieur Jean-Marc ABERLENC a été proclamé **cinquième vice-président** et immédiatement installé.

3.6. Élection du sixième vice-président**3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 48
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 45
- f. Majorité absolue 23

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédéric CANNARD	3	trois
Mathilde CHALUMEAU	42	Quarante-deux

3.6.2. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Madame Mathilde CHALUMEAU a été proclamée **sixième vice-présidente** et immédiatement installée.

3.7. Élection du septième vice-président**3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 48
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....11
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 36
- f. Majorité absolue 19

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Eric BERNARD	29	Vingt-neuf
Frédéric CANNARD	7	sept

3.7.2. Proclamation de l'élection du septième vice-président

Monsieur Eric BERNARD a été proclamé **septième vice-président** et immédiatement installé.

3.8. Élection du huitième vice-président**3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 48
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 46
- f. Majorité absolue 24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédéric CANNARD	3	trois
Patrice MARLIN	43	Quarante-trois

3.8.2. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Monsieur Patrice MARLIN a été proclamé **huitième vice-président** et immédiatement installé.

4. Élection des autres membres du bureau

Sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau du comité syndical ou du conseil communautaire peut éventuellement compter un ou plusieurs autres membres.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 4 le nombre des membres du bureau du groupement autres que président et vice-présidents.

4.1. Élection du premier autre membre du bureau

4.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 48
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) 11
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 37
- f. Majorité absolue 19

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédéric BOUCHET	30	trente
Frédéric CANNARD	7	sept

4.1.2. Proclamation de l'élection du premier membre du bureau

Monsieur Frédéric BOUCHET a été proclamé **premier membre du bureau** et immédiatement installé.

4.2. Élection du deuxième autre membre du bureau

4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 48
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 44
- f. Majorité absolue 23

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédéric CANNARD	2	deux
Jean-Luc VILLEMAIRE	42	Quarante-deux

4.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième membre du bureau

Monsieur Jean-Luc VILLEMAIRE a été proclamé **deuxième membre du bureau** et immédiatement installé.

4.3. Élection du troisième autre membre du bureau

4.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 48
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 41
- f. Majorité absolue 21

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédéric CANNARD	5	cinq
David COLIN	36	Trente-six

4.3.2. Proclamation de l'élection du troisième membre du bureau

Monsieur David COLIN a été proclamé **troisième membre du bureau** et immédiatement installé.

4.4 Élection du quatrième autre membre du bureau

4.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

48
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....

10
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....

0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

38
- f. Majorité absolue

20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédéric CANNARD	7	sept
Robert CHASSERY	31	Trente et un

4.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième membre du bureau

Monsieur Robert CHASSERY a été proclamé **quatrième membre du bureau** et immédiatement installé.

5. Observations et réclamations ⁶⁶

6. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 22 avril 2026, à20..... heures,15..... minutes, en double exemplaire ⁶⁷ a été, après lecture, signé par le président, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président,

Le conseiller communautaire le plus âgé,

Le secrétaire,

Les assesseurs,

⁶⁶ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

⁶⁷ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat du groupement avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.